



# Agenda



**Mercredi 11 octobre 2023 - 18h**  
Rencontre pour la création d'un tiers-lieu

**Vendredi 13 octobre – 20h**  
Conseil municipal

**Mardi 31 octobre 2023**  
Boum d'halloween ados  
organisée par l'association des  
parents d'élèves

**Samedi 11 novembre – 11h**  
Inauguration du monument aux  
morts et cérémonie  
commémorative intercommunale

**Jeudi 16 novembre**  
Dégustation Beaujolais nouveau

**Vendredi 8 décembre-20h**  
Conseil municipal

**Samedi 9 décembre**  
**12 h :** Repas des aînés à la salle  
polyvalente  
**de 10h à 17h :** Marché de Noël  
organisé par l'association des  
parents d'élèves

## ÉDITORIAL

Certains l'appellent « ancienne mairie », d'autres « ancienne caserne des pompiers ». Il ne fait pas de doute que ces dénominations perdureront encore longtemps mais désormais, l'édifice que tout le monde aura reconnu, a retrouvé son éclat d'antan. Sa restauration devrait être achevée d'ici la fin d'année avant que les travaux ne se concentrent sur l'actuel bâtiment de mairie.

Au rez-de-chaussée, c'est un tiers-lieu que nous avons voulu créer. Un tiers-lieu est un lieu de vie, un lieu d'échange, où l'on peut se retrouver autour d'une table, d'un café, d'un espace de travail, un lieu où l'on peut se former à l'usage du numérique, apprendre, s'enrichir culturellement... En résumé, c'est un lieu « fourre-tout » où peuvent se développer toutes sortes d'initiatives collectives.

Lorsque nous vous avons interrogés dans une démarche de démocratie participative sur le projet de « revitalisation du centre-bourg », vous étiez nombreux à vous déclarer prêts à participer au développement d'un tel espace, notamment sur l'idée de la création d'un café associatif. **Et bien le moment est venu !** Le moment est venu de réfléchir collectivement à son émergence.

Aussi, nous vous proposons de démarrer cette aventure en nous retrouvant le **mercredi 11 octobre à 18 h en mairie** pour passer de l'idée à l'action. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues, des jeunes adultes aux moins jeunes, toutes les personnes qui pensent que l'avenir des campagnes passe par une reconstruction du lien social, toutes les personnes qui sont prêtes à s'engager, même modestement, dans cette démarche.

Nous vous invitons également à nous retrouver le 11 novembre prochain face au monument aux morts qui vient de s'ériger sur son nouveau piédestal pour une inauguration et une cérémonie commémorative intercommunale. Soyons nombreux à participer à ce temps fort de la vie communale et républicaine.

**Samuel GIRARDET**

**Rencontre pour la création d'un tiers lieu : mercredi 11 octobre 2023 de 18h à 20h en mairie**

Programme :

- Visite du chantier
- Échanges sur les futurs aménagements
- Foisonnement d'idées autour de l'émergence de ce lieu
- Temps convivial

**Venez nombreux !**



# Informations utiles

## 1. Recrutement d'un agent recenseur

Dès le début d'année prochaine, des opérations de recensement de la population communale seront engagées. Un agent recenseur devra être recruté.

Si vous êtes intéressé pour mener à bien cette mission, vous pouvez vous faire connaître en adressant un mail à : ([mairie@gonsans.fr](mailto:mairie@gonsans.fr)).



## 2. PLUI : Enquête publique

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs entrera très prochainement dans sa phase d'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations par différents moyens qui seront déclinés dans l'avis d'enquête publique. Une large communication sera assurée durant toute la période de l'enquête.

## 3. CCPHD : Ressources & Déchets

### TOUS AU COMPOST !

Vous souhaitez vous équiper d'un composteur ? Préval propose des composteurs en bois, accompagné d'un seau à compost et d'un guide sur le compostage, au tarif préférentiel de 40 €.

Pré-commande indispensable sur : [www.preval.fr](http://www.preval.fr)

Vous trouverez également les dates des prochaines animations et distributions sur le site de la CCPHD.

## 4. Cartes jeunes 2023/2024

Les cartes jeunes sont arrivées en mairie. Elles peuvent être retirées durant les heures d'ouverture du secrétariat.



## 5. Ouverture du secrétariat

Lundi - jeudi - vendredi de 9h à 11h45 et de 13h45 à 16 h. Une permanence des élus se tient le samedi de 10 à 12 heures. Adresse mail : [mairie@gonsans.fr](mailto:mairie@gonsans.fr)

## 6. Panneau Pocket

Vous souhaitez recevoir en temps réel les notifications des actualités de la commune ?

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application en recherchant sur APP Store ou Google Play :



ou en flashant les QR Codes :



## 7. Plan Climat des Portes du Haut-Doubs : réussir ensemble le pari de la transition écologique

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC du 07/09/2023 au 07/10/2023 inclus

Conformément au Code de l'environnement, l'ensemble des documents constitutifs du Plan Climat des Portes du Haut-Doubs, a été arrêté par le Conseil Communautaire le 3 avril dernier. Après avoir été soumis à l'avis de l'autorité environnementale, de l'Etat et de la Région, ils sont soumis à l'avis du public pendant 1 mois, du 7 septembre au 7 octobre 2023.

Les documents sont disponibles sur le site internet de la CCPHD : [www.portes-haut-doubs.fr](http://www.portes-haut-doubs.fr), rubrique «Préparer l'avenir».

Ils sont également consultables au format papier au siège de la CCPHD, 7 rue Denis Papin, 25800 Valdahon. Faites part de votre avis et de vos remarques par mail à : [contact@portes-haut-doubs.fr](mailto:contact@portes-haut-doubs.fr) ou par courrier au siège de la CCPHD, 7 rue Denis Papin – 25800 Valdahon.



## 8. Sècheresse – Niveau alerte CRISE

### Arrêté préfectoral du 22 septembre 2023

Le préfet a décidé de passer l'ensemble du département du Doubs en **niveau 3 (Crise)** par arrêté du 22 septembre 2023. La période chaude et très sèche que nous venons de traverser a amplifié une situation déjà très tendue : sols secs, cours d'eau coulant peu ou pas, et très colmatés, des nappes en baisse constante

Les principales restrictions en niveau crise sont :

- L'interdiction de l'arrosage des potagers, massifs de fleurs, espaces verts, arbres, arbustes;
- L'interdiction du lavage des véhicules dans les stations de lavage, qui doivent être fermées;
- L'interdiction de remise à niveau des piscines privées ;
- Le nettoyage des toitures, façades... est possible seulement pour des travaux programmés avant l'alerte renforcée et réalisés par une entreprise ;
- Le nettoyage des voiries n'est possible que pour des raisons sanitaires ou sécuritaires ;
- Les terrains enherbés ne peuvent plus être arrosés, sauf niveau professionnel ;
- L'arrosage des golfs n'est autorisé que pour les greens dans la limite de 350m<sup>3</sup>/ semaine/ tranche de 9 trous.

Vous trouverez le tableau complet des restrictions sur le site de la mairie de Gonsans.



## 9. Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

Permis de construire, d'aménager, de démolir, déclarations préalables et certificats d'urbanisme sont à déposer de façon dématérialisée sur : [www.gonsans.fr](http://www.gonsans.fr) dans la rubrique : mairie en ligne / demande d'urbanisme.

## 10. L'association des parents d'élèves organise au stade :

- mardi 31 octobre : une boum d'Halloween pour les enfants et adolescents
- samedi 9 décembre : un marché de Noël de 10h à 17h



## 11. L'association des Artistes à la campagne vous donne rendez-vous !

Le mois de septembre vous invite à découvrir de nouvelles activités et cette année l'association vous propose de :

- chanter toutes les semaines à la **Chorale Twakoukou**,
- dessiner et créer une **BD** tout au long de l'année avec Titouan,
- modeler la terre à l'**atelier Argile** de Michaël Magne,
- jouer les clowns ou les divas au **Cabaret**.
- D'autres stages ponctuels vous sont également proposés : Yoga, Danse, Écriture, Lecture, Cabaret junior, Danse contemporaine.

Pour toutes inscriptions ou renseignements :

via le site web [www.artistesalacampagne.fr](http://www.artistesalacampagne.fr) ou par mail [artistesalacampagne@gmail.com](mailto:artistesalacampagne@gmail.com) ou par téléphone au 07 82 81 96 34.



## 12. Relais petite enfance

Le Relais Petite Enfance de la communauté de communes des Portes du Haut-Doubs est un lieu d'information, d'accueil et d'accompagnement pour les parents et les assistantes maternelles.

C'est un endroit ressource pour s'informer, se rencontrer, connaître les possibilités, les conditions d'accueil pour les tout-petits, chez les assistantes maternelles.

Le RPE vous accueille sur rendez-vous et par téléphone au 06 82 35 63 10

Site : [www.portes-haut-doubs.com](http://www.portes-haut-doubs.com)

Mail : [relaispetiteenfance@portes-haut-doubs.fr](mailto:relaispetiteenfance@portes-haut-doubs.fr)

Adresse : Maison de l'Enfance 17 rue du stade, 25800 Valdahon



## 13. Comité des fêtes



Un moment festif avec dégustation du Beaujolais nouveau aura lieu le jeudi 16 novembre de 18h à 21h30 devant la boulangerie avec Christelle et son accordéon.



## 14. Repas des aînés

Cette année le repas des aînés se déroulera le samedi 9 décembre 2023.

# La vie du village

### Revitalisation centre du Bourg

Les travaux se poursuivent : vous trouverez l'ensemble des photos mois par mois sur le site de la mairie. Nous vous invitons à les consulter afin de suivre l'évolution de ce beau projet.

La caserne retrouve une beauté et se transforme peu à peu.

Quelques photos de cette période juin /juillet/août



Etanchéité du silo à plaquettes



Réunion de chantier sur la pose des menuiseries extérieures et la problématique des briques déjà en place



L'obélisque dans les airs



Repose des éléments



Un aperçu du nouveau monument

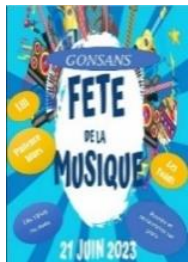
### Ça y est, l'école a enfin retrouvé un nouvel appareil !

Après la destruction du toit terrasse l'année dernière lors du violent orage de grêle qui s'était abattu sur Gonsans, la décision avait été prise de supprimer le liner de la partie centrale des bâtiments au profit d'une couverture classique, malgré le surcoût non pris en charge par les assurances.

Tout a été terminé juste à temps pour que la rentrée se fasse dans de bonnes conditions et d'après les premiers retours, la nouvelle identité visuelle semble plutôt réussie.



### Manifestations comité des fêtes



Une belle fête de la musique à Gossans qui s'est déroulée au stade le 21 juin 2023. De nombreux habitants ont passé un moment festif avec la prestation de la chanteuse Lili, et des groupes « Patience blues » et « les Toads » qui ont su captiver le public avec leur répertoire.

Merci à toute l'équipe du comité pour cette première qui a été un beau succès.



**À renouveler en 2024 !**



### Concours de pétanque

Le concours de pétanque du 1<sup>er</sup> juillet a rassemblé une cinquantaine de joueurs.

Bravo à Christophe Huguenotte vainqueur de ce concours qui se veut rester ludique.



### Vide grenier du 27 août

Temps bien maussade pour ce vide grenier ! Quelques vendeurs ne sont pas venus par crainte de la pluie qui n'est pourtant arrivée que vers 15 heures. De nombreux chineurs étaient présents en matinée.



**Le bateau pirate**

### L'association des parents d'élèves

a organisé le 17 septembre une manifestation jeux et défis pour enfants et jeunes ados, avec des structures gonflables.

Un bel après-midi rempli de rires et de jeux.



**Un combat de SUMOS**

## *Les échos du conseil municipal*

### Mise en valeur du monument aux morts

Suite à l'attribution du marché de déplacement du monument aux morts à l'entreprise PATEU et ROBERT, une consultation a été engagée pour la réalisation du terrassement et des aménagements paysagers, les entreprises PTP et KOLLY TP ont été retenues pour les sommes respectives de 13 062€ TTC et 22 338€ TTC.

### Débat sur le projet d'extension du site Natura 2000 « Moyenne vallée du Doubs »

Suite au débat qui porte sur l'extension du projet d'extension du périmètre Natura 2000 « Moyenne vallée du Doubs », aucune délibération n'a pu être prise. Il a été demandé d'organiser une rencontre à l'automne afin de pouvoir échanger avec les élus des mairies concernées par le secteur Natura 2000 de la grotte Deschamps c'est-à-dire Belmont, Chaux-lès-Passavant ainsi que Magny-Châtelard. Lors de cette rencontre, la présence d'un animateur de l'EPTB Saône & Doubs est souhaitée.

### **Location d'une partie du bâtiment communal**

L'entreprise « PERRIGOT AGENCEMENT » a mis fin au bail locatif lié à l'occupation d'une partie du bâtiment technique, qui a été reprise par l'entreprise « AUBRY Florian » pour un loyer d'un montant de 600 € net hors charges. A cette occasion la commune a fait l'acquisition de racks de rangement pour un montant de 2 400 € TTC.

### **Adoption du PLUI valant SCOT**

La communauté de communes a approuvé le bilan de la consultation et l'arrêt du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) valant SCOT.

Les communes membres de la communauté de communes et les personnes publiques associées disposent d'un délai de 3 mois pour rendre un avis sur le projet de PLUI.

Le conseil municipal a émis un avis favorable avec réserve afin de faire identifier sur le plan de zonage, le terrain de motocross.

### **Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Après les diligences réglementaires effectuées par la trésorerie, une créance d'un montant de 105,96 € a été admise en non-valeur pour l'année 2021.

### **Attribution du marché de maîtrise d'œuvre « lotissement derrière chez Lilot »**

Suite à l'acquisition des parcelles situées dans le secteur « derrière chez Lilot » dans la perspective de la réalisation d'un lotissement communal, une consultation a été engagée afin de recruter une équipe de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal décide d'engager le projet d'aménagement en régie et de retenir l'entreprise BEJ pour un montant de 63 273,60 € TTC soit un taux de rémunération de 8,04%.

Un comité de pilotage ad hoc est constitué afin de suivre le projet.

### **Aménagement du territoire**

Il est décidé la réfection de la voirie devant le nouveau bâtiment de l'entreprise ALFADOU pour un coût de 5 852,70 € TTC.

### **Finances communales**

Le conseil municipal remercie chaleureusement les municipalités de Côtebrune et Magny-Châtelard pour leurs participations financières respectives de 5 000 € et 2 500 € au projet de déplacement et de mise en valeur du monument aux morts.

### **Demandes d'urbanisme**

DP M LENAIN Patrick : toiture hangar

PC M CUENIN Antoine : modification accès rampe sous-sol

DP SIVOS : modification d'une toiture terrasse en toiture traditionnelle

DP M POURCELOT Jacques : réfection de toiture et ajout de deux puits de lumière

PD Mme FAIVRE Gisèle : Démolition abris de jardin

DP M. ALLEMAND Christian : Fermeture appenti / châssis coulissants / vantaux vitrés

DP Mme JAVAUX Typhaine : changement porte de garage

DP M. BRENIER Gaëtan : création d'une clôture

DP Mme MAURICE Elodie : Installation photovoltaïque

DP M. NICOLAS Patrick : Pose de pergola bioclimatique

DP : EDF ENR (pour M. DECLAS Benjamin) : installation générateur photovoltaïque

PC M. DEVILLERS Anthony : (changement de dénomination)

DP M. PRETOT Adrien : Construction d'un abri de jardin